Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20261104-261104B_GOUV_02-DE

DEL n°261104B_GOUV_02

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Bureau du 4 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 14h le bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle de réunion du 1er étage du centre d'éducation au territoire de Kerhinet à Saint-Lyphard, sur convocation du vingt-sept octobre et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

MM. Clobert, Cochy, Demarty, Dumez, Fréour, Guihéneuf, Louvrier (en visioconférence), Octor (en visioconférence), Perrard, Provost, Séchet (+ pouvoir de M. Bessière).

Délégués absents non représentés :

Mme Porcher.

M. Lequerré.

Secrétaire de séance : M. Cochy

Réactivation de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel pour 2026-2027

Vu *l'article L. 1611-3-1 du Code général des collectivités territoriales, encadrant la conclusion des emprunts et des lignes de trésorerie par les collectivités et leurs groupements ;*

Vu *l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;*

Vu *l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;*

Vu *le règlement budgétaire et financier du syndicat mixte adopté par le comité syndical du Parc du 16 septembre 2026 ;*

Vu *la délibération du comité syndical du 10 juin 2026 déléguant au Bureau l'examen et le vote de la ligne de trésorerie ;*

Considérant *que le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes peut nécessiter la souscription d'une ligne de trésorerie ;*

Considérant *la nécessité d'autoriser la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 350 000 € pour une durée maximale d'un an ;*

Monsieur le président rappelle que le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière a recours, à une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest pour faire face aux besoins de liquidité.

Cette ligne de trésorerie est réactivée en cas de besoin afin de pouvoir débloquer les fonds nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte du Parc.

.../...

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20261104-261104B_GOUV_02-DE

A la demande du syndicat mixte du Parc, la proposition suivante a été faite par le Crédit Mutuel :

CARACTERISTIQUES

Objet : Ligne de trésorerie
Montant : 350 000 €
Durée : 12 mois
Taux : Euribor 3 mois moyenne mensuelle (*) + marge
Soit à titre indicatif, ce jour, sur la base EURIBOR de septembre 2026 : 2,64% + 0,60% = 3,24%
(*) floor absolu : 0 %. Si l'indice Euribor est ou devient négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit sera effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif.

CONDITIONS

Mise à disposition des fonds : En une ou plusieurs fois.
Commission à votre choix :
Commission d'engagement : 1000,00 €
ou
Commission d'engagement : 800,00 € et ***Commission de non utilisation :*** 0.10%
Remboursement de la ligne : Selon vos disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.
Règlement des intérêts : Ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu.
Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu.
Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an.

Conditions valables pour une délibération reçue au plus tard le 15/11/2027
Et sous réserve de l'accord de financement par notre Comité des Engagements.

Pour 2026-2027, **Monsieur le président propose** d'être d'autorisé à réactiver la ligne de trésorerie à hauteur de 350 000,00 € et aux conditions générales du prêteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Parc décident à l'unanimité, par vote à main levée :

- **De valider la souscription à cette ligne de trésorerie.**
- **D'autoriser le président à signer la proposition de ligne de trésorerie proposée par le Crédit Mutuel**

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
9 nov. 2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.